

CFAA – CFPPA

Mandat du SNETAP-FSU

Pour le congrès national réuni du 05 avril au 7 avril 2023 à Dax, la formation professionnelle continue et initiale par apprentissage doit être un **véritable service public** à pilotage national réalisé par des personnels titulaires dans un souci d'égalité de traitement des usagers, des territoires et des personnels. Dans cet esprit, il revendique **un plan de titularisation dans la Fonction Publique d'État pour les personnels dans leur centre** par des voies adaptées.

Contexte actuel

Dans l'attente de ce plan et grâce à la mobilisation du 28 juin 2022 pendant laquelle une large délégation d'ACB a été reçue par le DGER et la conseillère de M. le Ministre Marc Fesneau à la DGER, la reprise des discussions sur le « Protocole pour la gestion des ACB » a été actée. La partie I de ce protocole (partie législative) avait été revue en 2017 et en 2021, mais les échanges sur les parties II et III, concernant plus spécifiquement les conditions de travail des ACB étaient au point mort. La commission nationale du Protocole a été réactivée, renommée « **Commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA des EPLEFPA** »

LETTRE DES CFAA- CFPPA

POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES DES AGENTS CONTRACTUELS SUR BUDGET : UN CADRE NATIONAL INDISPENSABLE

LES COMMISSIONS

de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA des EPLEFPA

- **Une Commission nationale**

La commission nationale dans laquelle siègent 7 représentant.e.s des personnels de l'Élan Commun (sur 11) s'est réunie le 4 octobre, le 10 janvier, le 29 mars et se réunira le 5 juillet. Entre ces commissions 4 Groupes de Travail ont eu lieu, sur l'observatoire de la CGAER, sur les « métiers », sur le dialogue social, le droit à la formation, et un cinquième sur « l'organisation du travail » se tiendra fin juin.

- **Des commissions régionales**

Les DRAAF/SRFD devaient, avant fin mars 2023, installer des commissions régionales par lesquelles les représentant.e.s des personnels devaient avoir accès, par exemple, à une « banque » des protocoles de chaque centre de la Région transmis par leur direction.

- **Et les « commissions locales » ?**

Le SNETAP-FSU s'y oppose, considérant que seul un texte national est nécessaire et garantit des conditions de travail et des rémunérations équitables dans tous les centres sans risquer d'être les résultats d'arbitrages locaux déséquilibrés. Dans toutes les instances de l'EPL (Conseil de Centre, Conseil de perfectionnement et surtout Conseil d'Administration) il convient de s'assurer que les propositions de modification du protocole vont bien dans le sens d'une amélioration des conditions de travail des agent.e.s et non l'occasion de faire passer, sous couvert d'augmentation de salaires par exemple, une augmentation notable du temps de travail !

A noter :

- La reprise des négociations locales n'est possible qu'en respectant les conditions listées dans une fiche validée et diffusée aux DRAAF/SRFD par la DGER et transmise aux équipes de direction des EPLEFPA, parmi ces conditions l'observatoire du CGAER (ensemble de données collectées sur les centres allant des finances aux conditions du dialogue social) doit être **renseigné et partagé**, le chef d'établissement doit **informer le personnel** de sa volonté de modifier le protocole....
- Chaque ACB d'un CFA ou d'un CFPPA doit connaître le protocole, voté en CA, de son établissement. Une « banque nationale des protocoles locaux » décidée en commission nationale a montré que des directions ne respectent certainement pas ce droit puisque beaucoup n'ont pas transmis les protocoles en vigueur, (existent-ils ? Volonté de ne pas le transmettre ?) ou, quand elles l'ont fait, leur diversité et inégalité démontrent, s'il en était besoin, la **nécessité d'un cadre national**.
- A l'issue des travaux menés cette année dans le cadre des différentes commissions, il reviendra au **Ministre de l'Agriculture** de prendre des décisions pour l'amélioration des conditions de travail des ACB. Il n'avait pas exclu, lors d'une bilatérale avec le SNETAP-FSU, le recours possible à **un texte législatif** que nous réclamons toujours.

D'autres combats à mener dans les CA

La période des CA arrive et avec elle, la possibilité de faire voter des délibérations spécifiques aux agent.e.s sur budget afin de réduire les inégalités entre les agent.e.s du MASA (contractuel.le.s et titulaires) et les contractuel.les sur budget. Dans la période actuelle

- « La prime informatique » annuelle
- Dès maintenant anticiper l'augmentation de la prime ISOE pour les enseignant.es en se calant sur les futures règles gouvernementales de l'attribution de cette ISOE (doublement du montant)

POUR VOUS INFORMER ET ECHANGER SUR TOUS CES SUJETS

L'ELAN COMMUN VOUS INVITE

MERCREDI 21 JUIN 2023

Au Ministère de l'Agriculture-salle Gambetta-78, rue de Varenne Paris 7^e

<https://www.snetap-fsu.fr/Un-an-apres-notre-mobilisation-et-alors-que-le.html>